

RAPPORT DE VÉRIFICATION



OUEST UP
ZA DU GRAND GUELEN
RUE SAINTE ANNE DU GUELEN
29000 QUIMPER

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

| Type d'équipement | Désignation | Marque | Immat. porteur // Libellé client | Lieu de vérif. Emp lacement | Nb Obs | Non vérifié | Mise à l'arrêt préconisée |
|--------------------|---|--------|----------------------------------|-----------------------------|--------|-------------|---------------------------|
| Appareil de levage | Chariot élévateur à conducteur accompagnant ou porté debout | STILL | TBPO1131 | Atelier OUEST UP | 0 | | |

Adresse d'intervention :
OUEST UP
ZA DU GRAND GUELEN
RUE SAINTE ANNE DU GUELEN
29000 QUIMPER

Mission réalisée le 03/03/25

Date de vérification précédente : 04/09/24
Périodicite : 6 mois / Prochaine vérification : 09/25

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 92420/25/1039

Date du rapport : 03/03/2025

N° d'affaire : 240192420000001/51000

Désignation : 29_QUIMPER_OUEST UP 2024-Vérification générale périodique d'appa

N° intervention : 92420240900000000537



Aucune observation

Références Client :

Site : TBPO1131

2.1.3.0 - EDT854846

Agence Equipements Quimper

SOCOTEC EQUIPEMENTS - 6 Rue François Lemarie - 29000 QUIMPER

Tél. : (+33)2.98.90.37.37

Email : clients.eqts.bretagne@socotec.com

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyncourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : **M WACKER** Samy

Nombre de pages : 4



Accréditation SOCOTEC Equipements
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. GUERCI Frédéric.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M. GUERCI Frédéric

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

| | |
|-----------------------|---|
| Désignation | Chariot élévateur à conducteur accompagnant ou porté debout |
| Constructeur / Marque | STILL |
| Type | EXU-SF 20 |
| Numéro de série | F20179F01131 |
| N° ou repère client | TBPO1131 |
| Année de fabrication | 2015 |
| Marquage | CE |

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

| | |
|---|---|
| Hauteur maxi de levage (m) | 0,20 |
| Configuration | Conducteur accompagnant ou porté debout |
| Source d'énergie | Electrique |
| Equipement de préhension ou de support de charge | Bras de fourche |
| Suspentes | Néant |
| Autres caractéristiques | Compteur: 4000 heures |
| Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits) | 2000 kg / Hauteur : 0,20 m |

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

| | |
|--|---|
| Arrêt d'urgence | Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée |
| Surveillance de la pression hydraulique | Limiteur de pression général |
| Survitesse de descente de la charge | Limiteur de débit |
| Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées | Système à clé amovible |
| Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite | Détection par le poids du conducteur sur la plateforme pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements |
| Sécurité de timon anti-écrasement | Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement |
| Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon | Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale |
| Avertisseur(s) | Sonore |
| Autre(s) dispositif(s) de sécurité | Plate-forme à suspension pneumatique réglable en fonction du poids du conducteur / Bras latéraux réglables en hauteur / Sécurité de la vitesse en courbe en fonction de l'angle de braquage de la direction |

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Réglementation prise en référence | Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail |
|-----------------------------------|---|

Affaire n° : 24019242000001/51000 / Référence du rapport : 92420/25/1039

Nature de la mission : Vérification générale périodique

Lieu de vérification : OUEST UP

| | |
|--|--|
| Périodicité réglementaire (mois) | 6 |
| Périodicité retenue par le client (mois) | Mission ponctuelle |
| Conditions de réalisation de la vérification | Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés |
| Temps nécessaire à la vérification | Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification |
| Documents nécessaires à la vérification | Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification |
| Accompagnement nécessaire à la vérification | Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent |
| Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification | Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes |
| Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification | Conditions de sécurité adaptées à la vérification |
| Moyens d'accès nécessaires à la vérification | Moyens d'accès présents adaptés à la vérification |
| Lieu de vérification / Emplacement | Atelier OUEST UP |

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

| | |
|--|----------------------------------|
| Masse des charges d'essais mises à disposition (kg) | Essai avec une charge de 2000 kg |
| Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...) | Hauteur : 0,2 m |

6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

| | |
|---|--|
| Accès installés à demeure | Équipement hydraulique |
| • Accès au(x) poste(s) de conduite | • Équipements hydrauliques |
| • Accès au(x) support(s) de l'appareil | • Liaisons et raccordements |
| • Autres accès pour entretien, vérification | • Niveaux - Pression |
| Chemin de roulement - Supports | • Filtres |
| • Voie de roulement, rails | Équipement pneumatique |
| • Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations | • Équipements pneumatiques |
| • Assise, scellement, appuis | • Liaisons et raccordements |
| • Butoirs, amortisseurs | • Pression |
| • Ancrages, amarrage, haubanage | • Filtres - Echappements |
| • Mise à la terre de la voie | Équipement thermique |
| Châssis - Ossature - Structure - Porteur | • Moteur |
| • Assemblages, liaisons, fixations | • Réservoir de carburant – Bouteille de gaz |
| • Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts | • Protection des éléments mobiles du moteur |
| • Mât(s), flèche, contre flèche | • Protection contre les brûlures (échappement, ...) |
| • Plaques de dérive | Poste(s) de conduite |
| • Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...) | • Implantation |
| • Chasse-objets ou dispositif équivalent | • Constitution, fixations, plancher |
| • Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien | • Protection contre les chutes de hauteur |
| • Lests ou contrepoids | • Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...) |
| Mécanismes | • Protection contre les risques mécaniques |
| • Groupes motoréducteurs | • Plate-forme rabattable |
| • Treuil | • Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...) |
| • Systèmes vis/écrou | • Extincteur en cabine ou sur l'appareil |
| • Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne | • Siège et ceinture de sécurité |
| • Système à ciseau(x) | • Chauffage - Éclairage |
| • Autres organes de transmission et d'accouplements | • Condamnation d'accès (clé, code) |
| • Freins des mouvements concourant au levage | Organes de service |
| • Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation | • Organe de mise en marche |
| • Autres freins (2) | • Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence |
| • Organes mobiles de transmission et leurs protections | • Organe de commande à action maintenue |
| • Mécanisme de réglage d'assiette | • Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées |
| Suspentes - Tambours - Poulies | • Poste de dépannage ou de sauvetage |
| • Câbles – Chaînes – Sangles | • Commandes à distance |
| • Attaches – Points fixes – Boîte à coin | • Autres organes de service (boutons poussoirs, ...) |
| • Tambours – Poulies – Tourteaux | Dispositifs d'alerte et de signalisation |
| Dispositifs de préhension et support de charge | • Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...) |
| • Moufle – Crochet – Linget de sécurité | • Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...) |
| • Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin | Affichage et consignes |
| • Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...) | • Affichage de la charge maximale utile (CMU) |
| • Dispositif lié à la défaillance d'énergie | • Tableau des charges - Abaques |
| • Support de charge | • Avertissements - Consignes |
| • Habitacle, panier, nacelle | Dispositifs de sécurité |
| • Autres dispositifs de préhension | • Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2) |
| Équipement électrique | Gestion des sources d'énergies |
| • Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...) | • Dispositifs de séparation / dissipation |
| • Équipements électriques | Éclairage incorporé à l'appareil |
| • Liaisons et raccordements | • Éclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière |
| • Interconnexion des masses métalliques | |

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.